



Service Technique

Arrêté Municipal

TECH 2025 / 0203

Nous, Maire de SAINT-AUBIN LES ELBEUF,

Vu les lois et règlements en vigueur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L. 2212.1 et L. 2212.2,

Vu le décret n° 64.262 du 14 Mars 1964 relatif aux caractéristiques techniques, aux alignements, à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 Mai 1964 portant règlement de la conservation et de la surveillance des voies communales,

Vu l'arrêté municipal du 19 Juillet 1974 portant règlement général de la circulation et du stationnement sur le territoire de la Ville de SAINT-AUBIN LES ELBEUF,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers du parking situé rue du petit clos, sur la parcelle BD 0006 sur la commune de SAINT-AUBIN LES ELBEUF,

ARRÊTONS CE QUI SUIT

- Article 1 : **DU LUNDI 17 NOVEMBRE AU VENDREDI 21 NOVEMBRE 2025** le stationnement des véhicules sera interdit sur le parking situé sur la parcelle BD 0006 de la rue du petit Clos lors de l'intervention des services de la Métropole Rouen Normandie pour l'entretien du talus situé le long de la voie SNCF.
- Article 2 : La présente autorisation est accordée à charge pour le bénéficiaire de se conformer aux dispositions de l'Arrêté Préfectoral et de l'Arrêté Municipal susvisés, ainsi qu'aux dispositions spécifiées dans la présente autorisation.
- Article 3 : La sécurité publique devra être préservée par tous les moyens utiles **à charge pour le permissionnaire de mettre en œuvre ces moyens** et de garantir en tout état de cause la sécurité publique.
- Article 4 : La Métropole Rouen Normandie sera chargée de la mise en place de la signalisation conforme à l'instruction Interministérielle.
- Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police d'Elbeuf, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Aubin-lès-Elbeuf, le jeudi 23 octobre 2025

Le Maire
Pour le Maire empêché

Patricia MATARD
2^{ème} Adjoint



Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
Hôtel de Ville - Centre d'Incendie et de Secours de Saint Aubin les Elbeuf
Esplanade de Patton - Monsieur le Commissaire de Police d'Elbeuf
CS 60015 - METROPOLE ROUEN NORMANDIE
76410 Saint-Aubin-lès-Elbeuf

Téléphone 02 35 81 01 84
Télécopie 02 35 87 96 09

Email : mairie@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr
Site Internet : www.ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr